

Questions fréquemment posées sur la pratique de la *dakshina* du Siddha Yoga

- Qu'est-ce que la *dakshina* ?
 - Quand puis-je offrir la *dakshina* ?
 - Comment faire une offrande de *dakshina* ?
 - Qu'est-ce que la Pratique mensuelle de la *dakshina* du Siddha Yoga, et comment puis-je y participer ?
 - Comment déterminer le montant de mon offrande mensuelle ?
 - De quelles manières puis-je parler de la pratique de la *dakshina* à mes enfants ?
 - Je remarque que lorsque je fais des offrandes *dakshina* par chèque, j'adresse les chèques à la SYDA Foundation. S'agit-il encore d'offrandes au Guru ?
 - Quand nous offrons une *dakshina*, pourquoi offrons-nous spécifiquement de l'argent ?
 - Quelle est la différence entre pratiquer la *dakshina* et faire des donations ?
 - Lorsque je nomme la SYDA Foundation comme bénéficiaire d'un don planifié, d'un legs, est-ce une offrande de *dakshina* ou est-ce une donation ?
 - J'aimerais prévoir un legs. Comment contacter le « Planned Giving Department » ?
-

Qu'est-ce que la *dakshina* ?

La *dakshina* est la pratique du Siddha Yoga qui consiste à faire des offrandes financières au Guru et c'est une des pratiques fondamentales de la *sadhana* du Siddha Yoga. Par la pratique de la *dakshina*, nous honorons l'inestimable connaissance que transmet le Guru, la connaissance du Soi. En offrant la *dakshina* avec régularité et conscience nous ouvrons notre cœur pour recevoir et assimiler la grâce et les enseignements du Guru et nous nous ancrons ainsi de plus en plus dans notre identité avec le Soi intérieur.

Les siddha yogis offrent la *dakshina* sans en spécifier l'utilisation ni en attendre de gain personnel. Le mot *dakshina* désigne également l'acte d'offrande lui-même.

Quand puis-je offrir la *dakshina* ?

En tant que composante de la *sadhana* des siddha yogis de tout âge, la *dakshina* s'offre de façon régulière. Un moyen de vous engager dans cette pratique est de souscrire à la Pratique mensuelle de la *dakshina* du Siddha Yoga. (Voir la question ci-dessous.)

En outre, vous pouvez offrir une *dakshina* en l'honneur des fêtes et des événements d'étude et d'enseignement du Siddha Yoga et lors du *darshan* dans un ashram, un centre de méditation ou un groupe de chant et de méditation de la voie du Siddha Yoga.

Vous pouvez offrir la *dakshina* chaque fois que vous en avez l'inspiration et notamment lors d'événements ayant une importance personnelle, comme le jour où vous avez reçu l'initiation *shaktipat* ou un anniversaire. Ou bien vous pouvez souhaiter honorer de telles occasions en augmentant votre offrande mensuelle de *dakshina*.

Vous pouvez également projeter d'offrir une *dakshina* à la fin de votre vie en prenant des dispositions testamentaires au bénéfice de la SYDA Foundation. Pour en savoir plus sur les dons planifiés, cliquez ici.

Comment faire une offrande de *dakshina* ?

Vous pouvez faire une offrande de *dakshina* en ligne sur le site Internet de la voie du Siddha Yoga ou vous pouvez envoyer une offrande par courriel ou fax, en utilisant le formulaire intitulé « form for offering *dakshina* ». Si vous avez des questions à propos de votre offrande, veuillez contacter le département de la Dakshina par un des moyens suivants :

- Courriel Dakshina@syda.org
- Téléphone (+1) 845-434-2000, extension 2390

- Téléfax (+1) 845-640-5277
- Courrier à SYDA Foundation, Dakshina Office, PO Box 600, South Fallsburg, NY 12779-0600, USA
 - Si votre courrier nécessite une adresse de rue, par exemple pour une remise en mains propres, adressez-le à SYDA Foundation, 371 Brickman Road, Hurleyville, NY 12747-6001 USA.

Qu'est-ce que la Pratique mensuelle de la *dakshina* du Siddha Yoga, et comment puis-je y participer ?

Le but de la Pratique mensuelle de la *dakshina* du Siddha Yoga est d'aider les siddha yogis à s'impliquer dans la pratique de la *dakshina* avec régularité et discipline en s'engageant à faire une offrande mensuelle. Grâce à l'offrande régulière de *dakshina*, les pratiquants peuvent ressentir le pouvoir et le bienfait de cette pratique dans leur vie.

Vous pouvez déterminer un montant à offrir chaque mois par virement bancaire automatique, carte de crédit ou par chèque. De nombreux siddha yogis choisissent d'offrir un certain pourcentage de leur revenu comme *dakshina* mensuelle.

Lisez les questions et réponses sur la *dakshina* avec Swami Indirananda pour découvrir des moyens d'effectuer de façon plus consciente votre offrande mensuelle de *dakshina*.

Si vous résidez en dehors de l'Inde, vous pouvez instaurer ou modifier une Pratique mensuelle de *dakshina* de différentes manières :

- En utilisant le formulaire en ligne de la Pratique mensuelle de la *dakshina* du Siddha Yoga. Par exemple, vous pouvez modifier à tout moment le montant de votre offrande mensuelle ou les détails concernant le mode de règlement en employant ce formulaire.
- En remplissant une carte de Pratique mensuelle de la Dakshina du Siddha Yoga et en la postant à l'adresse de SYDA Foundation. Vous pouvez télécharger un fichier PDF de la carte ici.

- Si vous faites votre offrande par chèque ou par virement, indiquez « Monthly Dakshina Practice » et précisez le mois de début sur l'espace de référence.
- En appelant (00) (+1) 845-434-2000, poste 2390, ou en envoyant un fax à l'attention de Dakshina Office de SYDA Foundation au (00) (+1) 845-436-2197. Vous pouvez aussi adresser un courriel à Dakshina@syda.org. Veuillez ne pas donner votre n° de carte de crédit dans le courriel.
 - Si vous faites votre offrande mensuelle par virement bancaire permanent ou par carte de crédit, des changements éventuels opérés par téléphone ou par fax doivent être reçus avant le 12 du mois pour être appliqués à ce mois.

La SYDA Foundation reçoit les offrandes mensuelles faites par carte de crédit ou virement direct le 20 de chaque mois. C'est pourquoi de nombreux pratiquants choisissent le 20 du mois pour rendre hommage à leur offrande.

Si vous résidez en Inde, veuillez consulter le site de la voie du Siddha Yoga en Inde pour instaurer ou modifier une pratique mensuelle de *dakshina*.

Comment déterminer le montant de mon offrande mensuelle ?

Pour déterminer le montant de votre offrande mensuelle, commencez par réfléchir à votre engagement à offrir la *dakshina* et à la façon dont vous aimeriez évoluer dans votre pratique. Ensuite, à la lumière de cette réflexion sur votre engagement, passez en revue votre situation financière (revenus, dépenses, épargne) pour décider du montant approprié pour vous en ce moment. Vous pourrez réexaminer ce montant au fil du temps.

Par exemple, un jeune fraîchement diplômé ou qui entame son premier emploi peut déterminer un montant conforme à son budget actuel et réviser ce montant au fur et à mesure que sa carrière progresse.

De nombreux siddha yogis choisissent d'offrir un certain pourcentage de leur revenu comme *dakshina* mensuelle.

Réfléchir à un montant d'offrande qui soit juste pour vous est un élément de la mise au point et de la consolidation d'une pratique régulière de la *dakshina*.

De quelles manières puis-je parler de la pratique de la *dakshina* à mes enfants ?

Quand vous parlez de la *dakshina* à vos enfants, voici ce que vous pouvez leur expliquer :

- La *dakshina* est une offrande d'argent au Guru.
- En offrant une *dakshina*, les siddha yogis honorent la grâce et les enseignements du Guru.
- La *dakshina* est une pratique du Siddha Yoga, tout comme le chant, la méditation et la *seva*.
- En pratiquant l'offrande de *dakshina* au Guru, nous ouvrons notre cœur et nous comprenons que le Guru est toujours avec nous.
- Nos offrandes de *dakshina* permettent aussi à d'autres personnes à travers le monde de recevoir les enseignements du Guru.

Vous pouvez aussi leur faire part de votre expérience personnelle d'offrande de *dakshina* et leur expliquer ce que signifie pour vous la participation à la Pratique mensuelle de la *dakshina* du Siddha Yoga.

Pour en apprendre plus sur les façons d'inclure vos enfants dans la pratique de la *dakshina*, lisez les réponses de Swami Indirananda aux questions sur la *dakshina*.

Je remarque que lorsque je fais des offrandes *dakshina* par chèque, j'adresse les chèques à l'ordre de la SYDA Foundation. S'agit-il encore d'offrandes au Guru ?

Oui, la *dakshina* est toujours une offrande au Guru du Siddha Yoga.

La SYDA Foundation a la responsabilité de recevoir la *dakshina* que les siddha yogis offrent au Guru et d'affecter la *dakshina* à l'objectif essentiel de la

Fondation, qui est de protéger, préserver et diffuser les enseignements du Siddha Yoga dans le monde entier. Ainsi la *dakshina* que nous offrons contribue à diffuser les enseignements du Siddha Yoga et soutient la mission du Siddha Yoga.

L'organisation caritative de Gurudev Siddha Peeth détient la responsabilité de recevoir et d'administrer la *dakshina* offerte par les siddha yogis résidant en Inde.

Quand nous offrons une *dakshina*, pourquoi offrons-nous spécifiquement de l'argent ?

En offrant une *dakshina*, nous donnons quelque chose qui représente une grande valeur pour nous. Dans les temps anciens, les objets de valeur offerts comme *dakshina* prenaient différentes formes, par exemple du grain, du bétail ou de la soie. Aujourd'hui, c'est l'argent qui mesure la valeur. C'est aussi la forme sous laquelle SYDA Foundation et l'organisation caritative de Gurudev Siddha Peeth peuvent recevoir des offrandes de *dakshina* au nom du Guru.

Quelle est la différence entre pratiquer la *dakshina* et faire des donations ?

La *dakshina* est une pratique fondamentale du Siddha Yoga, elle fait partie de la *sadhana* et de la conduite de l'étudiant du Siddha Yoga. C'est une offrande au Guru et elle est faite sans en stipuler l'utilisation.

Dans le cadre de la voie du Siddha Yoga, une donation est une contribution financière faite en lui donnant une affectation spécifique. Par exemple, des siddha yogis et des amis de la voie du Siddha Yoga peuvent faire des donations pour soutenir des activités et des projets particuliers de SYDA Foundation. Ils peuvent aussi affecter leur donation aux activités d'un ashram, d'un centre de méditation ou d'une organisation nationale du Siddha Yoga.

Lorsque je nomme la SYDA Foundation comme bénéficiaire d'un don planifié, d'un legs, est-ce une offrande de *dakshina* ou est-ce une donation ?

Les dons planifiés, ou legs, qui désignent la SYDA Foundation comme bénéficiaire sans préciser l'affectation du don sont des offrandes de *dakshina*.

Les legs qui sont faits en stipulant la façon dont la SYDA Foundation devra les utiliser sont des donations. Par exemple, votre legs est une donation si vous l'avez affecté à une activité précise de la SYDA Foundation.

J'aimerais prévoir un legs. Comment contacter le « Planned Giving Department » ?

Vous pouvez contacter le « Planned Giving Department » de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Courriel à PlannedGiving@syda.org
- Téléphone (+1) 845-434-2000, poste 1543
- Courrier à SYDA Foundation, Planned Giving Department, 371 Brickman Road, Hurleyville, NY 12747-6001, USA

